



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 8 février 2024, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES	<u>Etaient présents :</u>	Mesdames COULON Chantal, GUILLAUD Patricia, MASSELOT Catherine, PARENT Monique, PAUL Christine, THIEFFRY Martine Messieurs DELEVOYE Didier, LEFEBVRE Francis, LEMAIRE Aurélien, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCRUYSE Olivier
En exercice : 18		
Présents : 12	<u>Absents excusés :</u>	COQUET Christine, FIEVET Béatrice ayant donné procuration à THIEFFRY Martine, GUSTIN Jacques
Votants : 13	<u>Absents :</u>	DELBURGHE Paul-Edward, ELOIRE Aurélie, MARCHAND Laurent Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : **2024-04**

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE (PSASR)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du plan départemental d'Actions de Sécurité routière (PDASR) l'Etat a lancé un appel à projets qui a pour objectif de soutenir des actions de sensibilisation à la sécurité routière cohérentes avec les enjeux du département.

Ce dispositif de financement aide les communes à s'investir dans les programmes de sécurité routière pour amener l'usager de la route, qu'il soit véhiculé ou piéton, à prendre conscience des dangers liés à leur comportement.

La commune et le conseil municipal des enfants, en soutien aux associations des parents de Benjamin BRETON et Dorian VANAERDE « Association Collectif Justice victimes Route et les Etoiles de la route », organisent depuis plusieurs années des actions autour de la sécurité routière.

Dans le prolongement des échanges avec les partenaires, il est proposé de développer nos actions au cours de 3 temps forts en avril, juin et septembre 2024 :

- Sensibilisation aux premiers secours et rappel du code de la route.
- Permis vélos pour les enfants et permis trottinettes électriques pour les adultes
- Conduites des voitures : alerter sur les conduites dangereuses (simulateur de conduite à 4 roues et voiture en perte d'adhérence)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ ADOPTE le projet ;
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention dans le cadre du PDASR ;

- ✓ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération ;
- ✓ **DIT QUE** les crédits afférents à cette opération seront inscrits au budget correspondant tant en dépenses qu'en recettes.

- Décision adopte à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 14 février 2024

Le Maire,

Olivier VERCROYSSSE

